

A l'intention des membres de la CPEJ

Berne, le 26 mai 2020

Reg: mbe – 1.6

### **Covid-19 : Offres de promotion destinées aux enfants et aux jeunes et camps de vacances pendant l'été 2020**

Très chères et chers membres de la CPEJ,

Pendant le temps du confinement, la promotion de l'enfance et de la jeunesse a démontré de diverses manières son importance pour la communauté et s'est illustrée par des idées de projets et des activités innovantes. Avec la reprise de l'enseignement en classe au sein de l'école obligatoire et l'assouplissement des mesures à partir du 11 mai, les acteurs du domaine ont pu progressivement reprendre leurs activités de base en se conformant aux concepts de protection en vigueur. Partant de l'hypothèse que de nombreux enfants et adolescent.e.s passeront leurs vacances en Suisse cet été, les offres de promotion des enfants et des jeunes ainsi que les camps de vacances auront une importance capitale. Le maintien de ces offres estivales est d'autant plus crucial qu'il pourrait résulter de leur abandon, un manque majeur en terme d'accueil extrafamilial pour les familles.

Pour ce qui est de cette deuxième étape des mesures d'assouplissement qui a débuté le 11 mai dernier, l'Association faitière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ) a développé un concept de protection cadre pour le domaine de l'animation socioculturelle enfance-jeunesse dont la plausibilité a été vérifiée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ainsi que par la CDAS. Ce concept est continuellement adapté en fonction de l'évolution des conditions actuelles. En outre, certains cantons ont développé leurs propres concepts de protection pour le domaine des activités de jeunesse associatives, lesquels ont été approuvés par les médecins cantonaux respectifs. Le Conseil fédéral communiquera le 27 mai prochain des informations en ce qui concerne la troisième phase des mesures d'assouplissement (dès le 8 juin). Sous réserve de l'évolution du nombre de cas de contamination dû au COVID-19, ces nouvelles mesures devraient vraisemblablement permettre d'élargir encore les offres de promotion destinées aux enfants et aux jeunes. L'Office fédéral des sports (OFSP), en collaboration avec l'OFSP et l'OFAS, élabore actuellement un concept de protection cadre pour les camps de jeunesse qui devrait être publié à la fin du mois de mai.

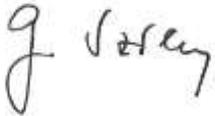
En raison de l'importance primordiale des activités de jeunesse et des camps de vacances pour les enfants et les adolescent.e.s, il est décisif que ces offres puissent avoir lieu pendant les vacances d'été. C'est pourquoi le Secrétariat général de la CDAS vous recommande de ne pas annuler prématurément ces activités, mais d'attendre les nouvelles décisions du Conseil fédéral. Dans la perspective que les activités de jeunesse estivales soient autorisées, à condition de respecter les mesures de protection requises, nous nous exprimons en faveur du maintien des offres de promotion pendant l'été et

invitons les membres de la KKJP à tout mettre en œuvre dans leurs cantons respectifs pour qu'elles puissent se réaliser.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre grand engagement et vous souhaitons, ainsi qu'à vos collaborateurs-trices, beaucoup d'énergie pour les mois à venir. En restant à votre disposition pour toute autre question, nous vous adressons nos meilleures salutations.

**Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales**

La Secrétaire générale



Gaby Szöllösy

Plus d'informations sous :

- <https://sodk.ch/corona>
- <https://www.kinderjugendpolitik.ch/>
- <https://ideenpool.doj.ch/>

Copie à

- Chefs des services cantonaux du sport
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- Office fédéral du Sport (OFSP)